

## **Non, le projet de nouvelle station-service boulevard de Froidmont ne verra pas le jour: la Ville de Liège émet un avis défavorable - 20-11-2020 14:26:00**

### **LIÈGE -**

La Ville ne veut pas d'une nouvelle station-service Lukoil à l'angle de la rue Jondry et du boulevard de Froidmont. Le collège a remis un avis défavorable au permis d'urbanisme.

Le projet de construction et l'exploitation d'une nouvelle station-service automatique Lukoil à la place d'un espace vert à l'angle de la rue Jondry et du boulevard de Froidmont avait provoqué la colère des riverains. Surtout que le projet interpellait quand on sait qu'il existe déjà, non seulement deux stations (Lukoil et Texaco) sur le même boulevard, mais aussi plusieurs autres stations à proximité (rue Grétry, à Angleur, à Chênée ou encore à Belle-Ile).



Alors que la Ville n'avait pas caché qu'elle ne voulait pas de cette nouvelle station-service lors d'un conseil communal, on apprend ce vendredi que le collège a statué sur le projet. Un avis défavorable a été rendu sur la demande de Lukoil. Elle concerne une parcelle vierge de construction, couverte de végétation, d'une superficie d'environ 1400 m<sup>2</sup>, situé à l'angle de la rue Jondry et du boulevard de Froidmont. Le demandeur souhaitait y faire des aménagements carrossables (asphalte) avec un îlot verdurisé à l'angle, des parkings pour véhicules pour y installer une station-service.

### **80 réclamations introduites, dont une pétition de 456 signatures**

Lors de L'enquête publique, 80 réclamations ont été introduites dans les délais légaux dont une pétition comprenant 456 signatures. «Ce projet n'intègre pas le fait qu'il se situe sur l'un des trois axes prioritaires de développement du transport en commun à mettre en place à Liège», a indiqué vendredi la Première échevine Christine Defraigne, en charge de l'Urbanisme.

Le renouveau du «boulevard de l'Automobile» est donc tourné vers un aménagement de type «boulevard urbain» (c'est-à-dire un axe cyclopédestre et de transport en commun) plutôt que le «tout à la voiture». Les projets à l'endroit doivent donc être en synergie avec ce renouveau, insiste le cabinet de la Première échevine.

Cet aménagement constitue clairement une pollution lumineuse et l'architecture proposée ne s'intègre pas avec l'environnement direct du quartier.

«Ce qui n'est pas le cas pour ce dossier. L'usage d'enseignes lumineuses au niveau des frontaux de l'auvent est impactante pour le voisinage. Le projet ne bénéficie pas d'une intégration optimale avec le bâti à proximité, composé essentiellement d'habitations. Cet aménagement constitue clairement une pollution lumineuse et l'architecture proposée ne s'intègre pas avec l'environnement direct du quartier. On peut noter également que la visibilité du totem est très importante. L'usage d'une telle installation à proximité d'habitations ne permet pas de garantir l'absence d'odeur et de bruit. Le charroi de nuit pour l'approvisionnement des citernes pourrait également constituer une incidence non négligeable sur la quiétude du voisinage en période nocturne.»

Madame Defraigne souligne que ce projet, tel que proposé, n'est pas compatible avec l'habitat du quartier, «il reste peu intégré et impactant pour le voisinage». «De plus, il ne crée pas de plus-value urbanistique. Il offre une seule et unique fonction liée exclusivement à la voiture (image non qualitative en désaccord avec le devenir de cet axe) et empêche toute possibilité de densification de cette parcelle dans l'avenir. Dès lors, une telle demande ne pouvait pas se réaliser, à cet endroit, sur le territoire communal.»

Th. L. (L'Avenir)